

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
5 novembre 2019

PUBLIE LE : 20 novembre 2019

Délibération n°051119-3 : Autorisation de recrutement de personnels vacataires

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-neuf octobre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Pouvoir</i>	:	1
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	6

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES**RAPPORTEUR** : Monsieur Le Président**VU** le code général des collectivités territoriales ;**CONSIDERANT** la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de recruter des vacataires, dans les conditions cumulatives suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

CONSIDERANT la nécessité d'avoir recours à des personnels vacataires pour l'animation d'activités proposées par le musée du Domaine Royal de Marly, telles que :

- des conférences adultes,
- des visites-ateliers pour les scolaires,
- des visites scolaires,
- des activités artistiques jeune public,
- des activités artistiques scolaires,
- des animations chasse au trésor.

Il est proposé aux membres du comité Syndical de recruter des vacataires pour effectuer les missions précitées.

LE COMITE,Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,****ARTICLE 1 : DECIDE** d'autoriser le Président à recruter des vacataires pour les missions énumérés ci-dessus, à compter du 30 novembre 2019 ;**ARTICLE 2 : DECIDE** de fixer la rémunération de chaque acte selon le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Tarifs
Conférences adultes (durée 1h30) : - Du mercredi au samedi - Du dimanche - En anglais - En exposition temporaire	- 53 € par prestation - 75 € par prestation - 75 € par prestation - 68 € par prestation
Visites-ateliers pour les scolaires : - Médiateur - conférencier - Artiste	- 34 € l'heure - 38 € l'heure
Visites scolaires (durée 1h15 à 1h30) - Conférence	- 46 € par prestation
Activités artistiques jeune public individuel (2h) : - anniversaire /ateliers vacances	- 38 € l'heure
- Activités artistiques scolaires 1h30	- 60 € par prestation
- Animation de chasses au trésor musée et parc	- 22,55 € l'heure

ARTICLE 3 : DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : DECIDE de donner tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents.

Fait à Marly le Roi, le **19 NOV. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **20 NOV. 2019**

Pour Extrait Conforme
Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

